

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF**  
**DE LA MRC DES BASQUES DU MERCREDI 10 MARS 2021**

2021-03-10-1

**1. OUVERTURE**

À l'ouverture de la séance du Comité administratif de la MRC des Basques tenue le mercredi 10 mars 2021 à 19 h par conférence vidéo, sont présents :

|                      |  |
|----------------------|--|
| M. Éric Blanchard    | maire de Saint-Clément et préfet suppléant |
| M. Alain Bélanger    | maire de Saint-Jean-de-Dieu                |
| M. Michel Colpron    | maire de Sainte-Rita                       |
| Mme Linda Gagnon     | mairesse de Saint-Médard par intérim       |
| M. Maxime Dupont     | maire de Saint-Guy                         |
| M. Mario St-Louis    | maire de Saint-Éloi                        |
| M. Simon Lavoie      | maire de Sainte-Françoise                  |
| M. Jean-Pierre Rioux | maire de Trois-Pistoles                    |
| M. Jean-Marie Dugas  | maire de Notre-Dame-des-Neiges             |
| M. Roger Martin      | maire de Saint-Mathieu-de-Rioux            |
| M. Richard Caron     | maire de Saint-Simon                       |

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, M. Bertin Denis. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Dahl, et Mme Isabelle Rioux, secrétaire, sont aussi présents.

2021-03-10-2

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Avant de procéder à la lecture et à l'adoption de l'ordre du jour, le préfet, M. Bertin Denis, invite les personnes présentes à observer une minute de silence en mémoire des personnes décédées de la COVID-19. La journée de commémoration nationale en mémoire des victimes se tiendra le jeudi 11 mars 2021.

\*\*\*\*\*

Sur une proposition de M. Roger Martin, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant, en laissant le point divers ouvert :

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation de l'état de situation du Club Les Rouleux des Basques et solutions à envisager
4. Présentation du projet Go-Van
5. Administration
  - 5.1 Adoption du compte-rendu du comité consultatif du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS)
  - 5.2 Précisions sur la résolution demandant de réintégrer le député Denis Tardif au caucus de la CAQ
6. Aménagement, urbanisme et TPI
  - 6.1 Approbation de la firme retenue pour le service de gestion forestière des TPI (remplacement de M. Robert Giguère, ing. F.)
  - 6.2 Approbation de la firme retenue pour le projet d'étude sur le potentiel d'aménagement d'écoquartiers
  - 6.3 Point d'information : choix d'une date pour la rencontre d'amorce du projet de révision du schéma d'aménagement (avril 2021)
  - 6.4 Point d'information : modification potentielle du RCI no 198 protégeant certains paysages d'intérêts (site du Porc-Pic)
7. Correspondance
  - 7.1 Gestion Romain Bérubé : Achat d'un terrain
8. Divers
  - 8.1 Fiches des personnes handicapées au 911 pour les services incendie
  - 8.2 Indice de vitalité
  - 8.3 M. Roger Rioux
9. Prochain Conseil le mercredi 24 mars 2021 à 19 h par conférence vidéo
10. Levée de la séance

ADOPTÉE

2021-03-10-3

3. **PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DE SITUATION DU CLUB LES ROULEUX DES BASQUES ET SOLUTIONS À ENVISAGER**

Mme Julie Lamer, conseillère en développement et à la promotion touristique au CLD des Basques, présente l'état de situation du Club les Rouleux des Basques suite à leur rencontre.

M. Jean-Marie Dugas arrive à la rencontre à 19 h 11.

Après discussion, tous sont en accord pour qu'un diagnostic du Club soit fait par un consultant externe. Les membres du Conseil d'administration du Club les Rouleux des Basques sont donc invités à contacter les conseillers du CLD des Basques afin de bénéficier d'un accompagnement dans leurs démarches.

2021-03-10-4

4. **PRÉSENTATION DU PROJET GO-VAN**

Mme Julie Lamer présente également le projet Go-Van qui vise à développer un réseau d'espaces offrant différents services dédiés aux adeptes dans les municipalités de la région.

Après discussion, chaque municipalité est appelée à se pencher sur la question afin de permettre ou non le développement de ce type d'espaces dédiés aux « vanlifers », puisque ce n'est pas une compétence de la MRC.

2021-03-10-5

5. **ADMINISTRATION**

2021-03-10-5.1

5.1 **Adoption du compte-rendu du comité consultatif du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS)**

Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,  
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques accepte les projets 221-1, 284 à 287, 289 et 290 analysés à la rencontre du comité consultatif du Fonds de soutien aux projets structurants tenue le 25 février 2021.

ADOPTÉE

2021-03-10-5.2

5.2 **Précisions sur la résolution demandant de réintégrer le député Denis Tardif au caucus de la CAO**

Un vote est demandé sur l'adoption de cette résolution

Résultats : Pour = 10 Contre = 0

Abstention (non présente à la séance du 3 février 2021) = 1

\*\*\*\*\*

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 2021-02-03-4.3 a été proposée et adoptée à la majorité le 3 février dernier au Comité administratif de la MRC des Basques;

**CONSIDÉRANT QUE** le quiproquo médiatique qu'a produit le libellé de la résolution n'est pas représentatif de l'intention des maires qui ont voté contre;

**CONSIDÉRANT QUE** ces maires ne s'opposaient pas à la réintégration au caucus;

**CONSIDÉRANT QUE** les votes contre voulaient signaler leur opposition à réaliser cette résolution considérant que cette question n'était pas de notre compétence ni de notre juridiction, mais bien de l'affaire du chef du parti politique et rien que de lui;

Par conséquent,  
Sur une proposition de M. Éric Blanchard,  
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques précise bien la nature du vote de chacun en fonction des intentions réelles des maires. Que les maires contentent le sont envers la pertinence de la résolution et non envers le fait de réintégrer ou non le député Denis Tardif.

ADOPTÉE

2021-03-10-6

## **6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET TPI**

2021-03-10-6.1

### **6.1 Approbation de la firme retenue pour le service de gestion forestière des TPI (remplacement de M. Robert Giguère, ing. F.)**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Basques exerce certains pouvoirs et responsabilités de gestion forestière sur le territoire public intramunicipal (TPI) ainsi que sur le territoire privé (règlement sur l'abattage d'arbres);

**CONSIDÉRANT QUE** l'ingénieur forestier (M. Robert Giguère) mandaté par la MRC pour assurer la gestion forestière des TPI ne souhaite pas reconduire son contrat (préretraite);

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a demandé des appels de proposition à trois ingénieurs forestiers pour assurer ladite tâche;

**CONSIDÉRANT QUE** deux répondants ont déposé des propositions aux taux suivants :

- M. Édouard Moreau (Groupe Nyctale) : 57 \$/heure et 0,6 \$/km
- Mme Geneviève Bernier (GB Foresterie) : 70 \$/heure et 0,5 \$/km

**CONSIDÉRANT QUE** le taux horaire de M. Moreau est moins élevé que celui de Mme Bernier;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Moreau a été favorablement recommandé par la MRC de Rimouski-Neigette qui travaille depuis trois ans avec lui dans le cadre d'un mandat pratiquement identique (gestion forestière des TPI);

**CONSIDÉRANT QUE** le choix de M. Moreau permettrait de faciliter grandement la transition des dossiers avec M. Giguère (connaissance de la procédure de gestion forestière des terres publiques);

Par conséquent,  
Sur une proposition de M. Maxime Dupont,  
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques :

- accorde le contrat de gestion forestière des TPI de son territoire à M. Édouard Moreau, ingénieur forestier, pour une durée de trois ans. Note : La MRC se réserve le droit, suite à l'évaluation annuelle, de mettre fin au contrat avant la date d'expiration de ce dernier;
- autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Dahl, à signer, pour et au nom de la MRC des Basques, ledit contrat et tout autre document afférent.

ADOPTÉE

2021-03-10-6.2

### **6.2 Approbation de la firme retenue pour le projet d'étude sur le potentiel d'aménagement d'écoquartiers**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Basques va réaliser un projet d'étude sur le potentiel d'aménagement d'écoquartiers et de milieux de vie durables dans les municipalités de son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a demandé des appels de proposition à trois firmes (dont un OBNL) pour la réalisation de certaines étapes du projet (diagnostics, concepts urbanistiques, calcul potentiel de réduction de gaz à effet de serre);

**CONSIDÉRANT QUE** deux entreprises privées et un OBNL ont déposé des propositions aux montants suivants (taxes incluses):

- Vivre en Ville (OBNL) : 29 893,50 \$;
- L'Enclume : 51 738,51 \$;
- La Boîte d'urbanisme : 116 239,73 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le taux horaire de L'Enclume et de La Boîte d'urbanisme est moins élevé que celui de Vivre en Ville (70 \$/heure vs 90 \$/heure), mais que la proposition de cette dernière est au final plus basse et correspond davantage aux besoins de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** Vivre en Ville possède une expertise reconnue dans la conception d'écoquartiers et de villages durables (guides et ouvrages références, conférences et nombreux projets semblables : Sainte-Camille, Saints-Anges, Cap-Saint-Ignace, etc.);

Par conséquent,  
Sur une proposition de M. Maxime Dupont,  
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques :

- accorde le contrat pour la réalisation de certaines étapes du projet d'étude sur le potentiel d'aménagement d'écoquartiers et de milieux de vie durables à Vivre en Ville au montant de 29 893,50 \$;
- autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Dahl, à signer, pour et au nom de la MRC des Basques, ledit contrat et tout autre document afférent.

ADOPTÉE

2021-03-10-6.3

**6.3 Point d'information : choix d'une date pour la rencontre d'amorce du projet de révisions du schéma d'aménagement (avril 2021)**

Un chargé de projet, M. François Loiseau, a été embauché sur un contrat de deux ans dans le but d'effectuer la révision du schéma d'aménagement. Lors de la prochaine séance du Conseil de la MRC du 24 mars, les maires devront statuer sur une date afin de fixer une rencontre d'amorce. En effet, M. Loiseau expliquera la démarche et ce qui en découle, notamment la refonte complète des règlements d'urbanisme pour qu'ils soient en concordance avec le schéma d'aménagement. Les directeurs généraux sont également invités à y participer.

2021-03-10-6.4

**6.4 Point d'information : modification potentielle du RCI no 198 protégeant certains paysages d'intérêts (site du Porc-Pic)**

Une modification potentielle du RCI no 198 serait amorcée en lien avec le site du Porc-Pic, et ce, afin de protéger le paysage de ce site d'intérêt récréotouristique en incluant une bande de protection de chaque côté de la piste cyclable de plus en plus fréquentée. De plus, le RCI no 198 ferait l'objet d'une deuxième modification, soit l'agrandissement des zones de droits acquis pour permettre l'exploitation de carrières et sablières.

Un projet de règlement sera proposé en séance du Conseil de la MRC du 21 avril prochain.

2021-03-10-7

**7. CORRESPONDANCE**

2021-03-10-7.1

**7.1 Gestion Romain Bérubé : Achat d'un terrain**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Romain Bérubé, président de Gestion Romain Bérubé, a fait une première demande à M. Claude Dahl, directeur général, afin de procéder à l'achat d'un terrain appartenant à la MRC, lot 5 545 819;

**CONSIDÉRANT QUE** Gestion Romain Bérubé a fait parvenir une deuxième demande à la MRC des Basques pour l'achat dudit terrain;

Par conséquent,  
Sur une proposition de M. Mario St-Louis,  
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques n'est pas en accord à morceler le terrain de Récupération des Basques, mais plutôt le conserver et ne pas procéder à la vente dudit terrain à l'entreprise Gestion Romain Bérubé.

ADOPTÉE

2021-03-10-8

**8. DIVERS**

2021-03-10-8.1

**8.1 Fiches des personnes handicapées au 911 pour les services incendie**

L'Alliance pour la solidarité du Bas-Saint-Laurent procédera à la création d'un registre intégré dans la convention 911 afin de répertorier les résidences des personnes à mobilité réduite ainsi que diverses informations. L'Alliance défraierait l'ensemble des coûts reliés à ce projet et intégrerait les informations au service 911 avec l'aide des services incendie. L'Association des personnes handicapées L'Éveil des Basques en est le porteur et fera appel à toutes les municipalités du territoire afin de prendre les informations nécessaires.

2021-03-10-8.2

**8.2 Indice de vitalité**

L'indice de vitalité de la MRC des Basques est passé du 101<sup>e</sup> rang au 95<sup>e</sup> rang sur 104 MRC depuis 2016. Dans le cadre volet 4 du Fonds régions et ruralité, la MRC a entamé le travail avec les 5 municipalités dévitalisées (Q5), soit Saint-Médard, Saint-Guy, Sainte-Rita, Sainte-Françoise et Trois-Pistoles. Toutefois, avec ce nouvel indice de vitalité, les municipalités de Sainte Rita et de Sainte-Françoise ne sont plus dévitalisées. Des questions ont été posées au MAMH à savoir qu'est-ce qu'il advient avec ces deux municipalités dans le comité de vitalisation au niveau du volet 4.

2021-03-10-8.3

**8.3 M. Roger Rioux**

On mentionne que M. Roger Rioux, conseiller municipal à Saint-Guy, est en réhabilitation suite à des problèmes de santé. Tous lui souhaitent un prompt rétablissement.

2021-03-10-9

**9. PROCHAIN CONSEIL, LE MERCREDI 24 MARS 2021 À 19 H PAR CONFÉRENCE VIDÉO**

La prochaine séance du Conseil de la MRC des Basques aura lieu le mercredi 24 mars 2021 à 19 h par conférence vidéo.

2021-03-10-10

**10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Alain Bélanger de lever la séance à 21 h 01.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
BERTIN DENIS, PRÉFET

\_\_\_\_\_  
CLAUDE DAHL, DG /SEC.-TRÉS.

<sup>1</sup> Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.